

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DES VOSGES

Secrétariat général

Décision de subdélégation de signature relative à la gestion des personnels

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret modifié n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;

Vu le décret n°97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté ministériel n°89-2539 du 02 octobre 1989 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'équipement, du logement, des transports ;

Vu les décrets du 1^{er} août 1990 relatifs aux dispositions statutaires applicables aux corps de fonctionnaires des catégories C et D ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu le règlement intérieur en vigueur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°356-18 du 07 mars 2018 portant délégation de signature à M. Yann DACQUAY, directeur départemental des territoires,

DECIDE :

Article 1 : Pour la gestion de proximité des personnels, subdélégation de signature est donnée :

- ✓ aux chefs de service et à leurs adjoints dont la liste est donnée en annexe I pour l'octroi :
 - des congés annuels ;
 - des JRTT ;
 - des régularisations et des régulations liées à l'horaire variable et des récupérations relatives aux heures supplémentaires ;
 - des ordres de mission et états de frais ;
 - des décisions d'intérim ;
 - des autorisations spéciales d'absence,pour les agents placés sous leur autorité.

- ✓ aux chefs de bureau, de pôles et de mission pour la validation des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT.

 - ✓ aux chefs de bureau et de mission dont la liste est précisée en annexe II pour l'octroi :
 - des congés annuels ;
 - des JRTT ;
 - des régularisations et des régulations liées à l'horaire variable et des récupérations relatives aux heures supplémentaires,
- pour les agents placés sous leur autorité.

Toute situation d'avis divergent entre un agent et le détenteur de la délégation de signature devra être portée à la connaissance, selon le niveau de délégation, du chef de service ou du directeur départemental des territoires, préalablement à la décision.

Toute dérogation au règlement intérieur en vigueur, hormis celles expressément prévues, sera soumise à la décision du directeur départemental des territoires.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 1er, les subdélégations de signature qui leur sont conférées par la présente décision seront exercées par l'agent désigné pour assurer leur intérim.

Article 3 – La présente décision abroge la décision précédente du 16 février 2018.

Article 4 – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 7 mars 2018

Le directeur départemental des territoires,

Signé

Yann DACQUAY

**Annexes à la décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires
relative à la gestion des personnels**

Annexe I

Chefs de service

Secrétariat général	M. Pascal GAINARD
Service appui technique et sécurité routière	M. Jean-Marc BARNABE
Service urbanisme et habitat	M. Philippe D'ARGENLIEU
Service environnement et risques	Mme Nathalie KOBES
Service études et prospective territoriales	M. Julien MUNSCH
Service de l'économie agricole et forestière	M. Claude WILMES

Adjoints aux chefs de service

Secrétariat général	M. Matthieu GRIVEL
Service appui technique et sécurité routière	M. Philippe GEROMETTA
Service urbanisme et habitat	M. Philippe CUNIN
Service environnement et risques	Mme Hélène BILQUEZ
Service économie agricole et forestière	Mme Isabelle MORVILLER
Service études et prospective territoriales	Mme Manon ZEYER-LINDEN

Annexe II

Chefs de bureau

Bureau ressources humaines	Mme Christine GONANT
Bureau financier et logistique	Mme Danièle HOLVECK
Bureau stratégie d'aménagement	Mme Laetitia DROUOT
Bureau logement	M. Pascal MOUTIER
Bureau application du droit des sols	M. Daniel MARCHAL
Bureau documents d'urbanisme	M. Guy HOYON
Bureau accessibilité, publicité et appui aux territoires	M. Philippe GEROMETTA
Bureau bâtiment et construction durable	Mme Marie-Claude ABEL
Bureau circulation et sécurité routières	M. Alain HABERT
Bureau éducation routière	M. Alexis BRIAT
Bureau administration et valorisation des données	Mme Manon ZEYER-LINDEN
Bureau référents territoriaux	M. Pascal BRAUN
Bureau prévention des risques	Mme Hélène BILQUEZ
Bureau biodiversité, nature et paysage	M. Vincent MENEGAIN
Bureau police de l'eau et milieux physiques superficiels	Mme Cécile ROYER
Bureau police de l'eau, qualité des eaux souterraines	M. Maxime DELOLME
Bureau forêt	M. Martial MAGNIER

Bureau des aides directes
Bureau agriculture, territoires et développement
rural

Mme Blandine GUERARD
Mme Isabelle MORVILLER

Cheffe de mission

Mission animation des politiques et polices
environnementales
Mission contrôle de gestion

Mme Julia GALVEZ
M. Emmanuel GARBE

Chefs de pôle

Bureau du logement privé
Bureau du logement public et LHI

Mme Adeline ROBIN
M. Stéphane THIERY